

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 107

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup,  
M. Descoeur, M. Dubois, Mme DUBY-MULLER, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel,  
Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seitlinger et M. Viry

-----

**ARTICLE 3**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et de sensibilisation au bien-être animal ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Quelle est la finalité de cette disposition?

Serait-ce l'idée sous-jacente qu'agriculture et bien-être animal ne sont pas compatibles comme le prétendent les militants animalistes et antispécistes?

Intrinsèquement, et bien évidemment, les éleveurs sont les premiers à aimer et prendre soin de leurs bêtes. Cette disposition, si elle n'est pas militante, est a minima provocatrice et n'a donc pas sa place dans ce projet de loi.